

Préparer la rentrée

Informations aux Dirigeants

Saison 2025-2026

Réalisé par la commission nationale de la formation des dirigeant.e.s

Jocelyn DÉGILH, Sandrine GALOPIN, Sylvia BOURDIER, Luc BELAUD, Patrice CADOR

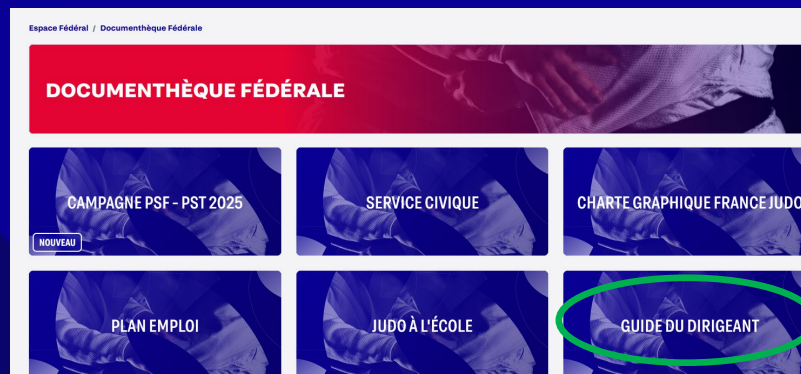
Le Nouveau Guide du Dirigeant

Document à consulter et à télécharger !

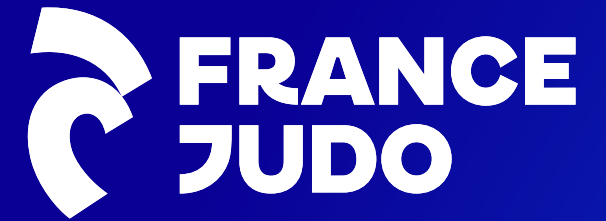
Il contient très souvent les réponses à nos questionnements.

Où le trouver ?

- Sur le site de la F.F.J.D.A. France JUDO <https://www.ffjudo.com/etre-dirigeant>
- Sur votre espace **Extranet Club** – Documenthèque Fédérale - Guide du dirigeant



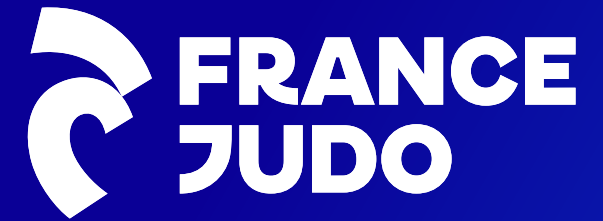
Saison 2025-2026



GUIDE DU DIRIGEANT



Le certificat médical (1/2)

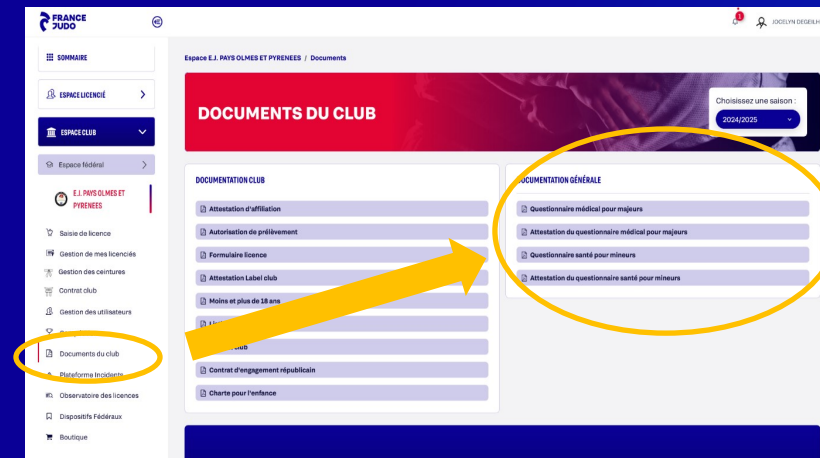


Il est inutile d'exiger un certificat médical systématiquement !

Le texte qui le régit s'inscrit dans le cadre de **mesures de simplification** visant à libérer du temps médical aux médecins en limitant leurs tâches administratives. Il faut donc tout simplement se **conformer à la loi**.

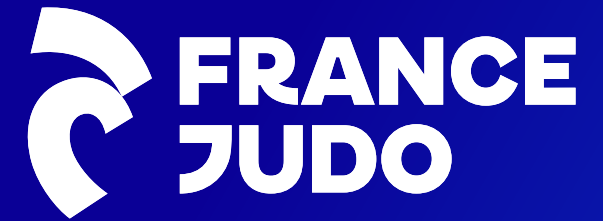
Où trouver les explications ?

- Page 16 du Guide du dirigeant
- Sur votre espace Extranet Club – Documents du club



Saison 2025-2026

Le certificat médical (2/2)



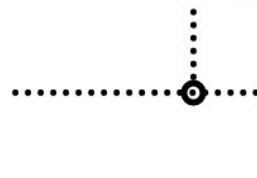
Document à fournir :

Le licencié doit ramener au club uniquement l'attestation du questionnaire médical ou, dans les cas spécifiés ci-dessous, un certificat médical.

Saison 2025-2026

AVANT 18 ANS

- Attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur annuel
- En cas de réponse positive > certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois

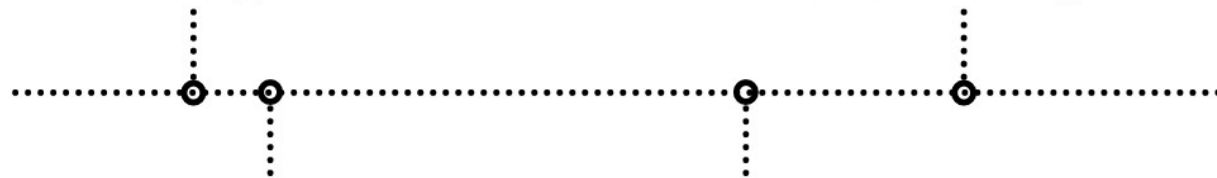


A 18 ANS OU LORS D'UNE PRISE INITIALE DE LICENCE

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins d'1 an au jour de la demande de la licence

A PARTIR DE 30 ANS ET TOUS LES 5 ANS (30, 35, 40, 45, ETC.)

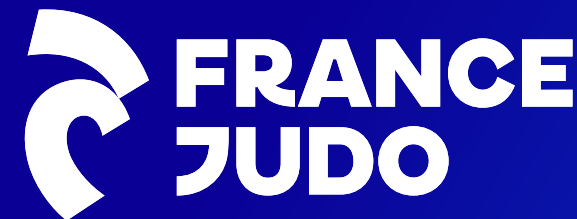
- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins d'1 an au jour de la demande de la licence
- ENTRE TEMPS (31, 31, 33, 34, 36, etc.) > attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire médical annuel
- En cas de réponse positive > certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois



ENTRE 18 ANS ET 30 ANS

- Attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire médical annuel
- En cas de réponse positive > certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois

L'assurance des dirigeants



L'établissement de la licence du/de la Président.e de l'association déclenche **les garanties attachées à l'association** par le contrat groupe souscrit par la FFJDA auprès du nouvel assureur AXA Assurance

Où trouver les explications ?

- **Page 17 du Guide du dirigeant** (assurance AXA mis à jour prochainement)
- **Site fédéral**

Le ou la Président.e devra donc être licencié.e en priorité ainsi que les membres de son comité directeur.

Les séances d'essai (Enfants & Adultes)

Ne prenez pas de risques : **Utilisez LA CARTE DÉCOUVERTE**

- Couverture d'une assurance responsabilité civile
- et accident corporel le temps des séances déclarées.
- Bon pour 1 à 3 séances gratuites
- Enfants et adultes
- Essai du judo, le jujitsu ou le taïso.

Où trouver les explications ?

- Page 19 du Guide du dirigeant
- <https://www.ffjudo.com/essayer-le-judo>



Journées portes ouvertes

Vérifier les conditions sur le site fédéral avec le nouvel assureur AXA

- Un club affilié peut réaliser une opération Journée portes ouvertes jusqu'à **10 journées dans la saison sportive** (10 journées avec la possibilité de les regrouper sur 2 jours consécutifs au maximum). Pour que le club et les pratiquants non licenciés soient assurés, une déclaration doit obligatoirement être effectuée à l'ASSURANCE **au plus tard 48 h** avant la manifestation, précisant la date, les horaires, le lieu et le nombre approximatif de participants.

Où trouver les explications ?

- **Page 19 du Guide du dirigeant**
- <https://www.ffjudo.com/affilier-un-club-a-la-ffjda>



Le Pass'Sport

à partir du 1er septembre jusqu'au 31 décembre 2025.

Soyez prêt pour utiliser le Pass'Sport dans votre compte Asso

- Mettre à jour les « données » sur votre club.
- Déposer l'attestation d'affiliation qui se trouve dans votre espace Extranet du club, rubrique « Documents du club »
- Le pass Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club
- **QUI EST CONCERNÉ en 2025 ?**
- Les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).
- Les jeunes en situation de handicap
 - de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
 - de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Les étudiants boursiers de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 : – bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ; – bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.



<https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/structures#communication-kit>

L'affichage obligatoire dans le dojo

Les documents suivants doivent être affichés

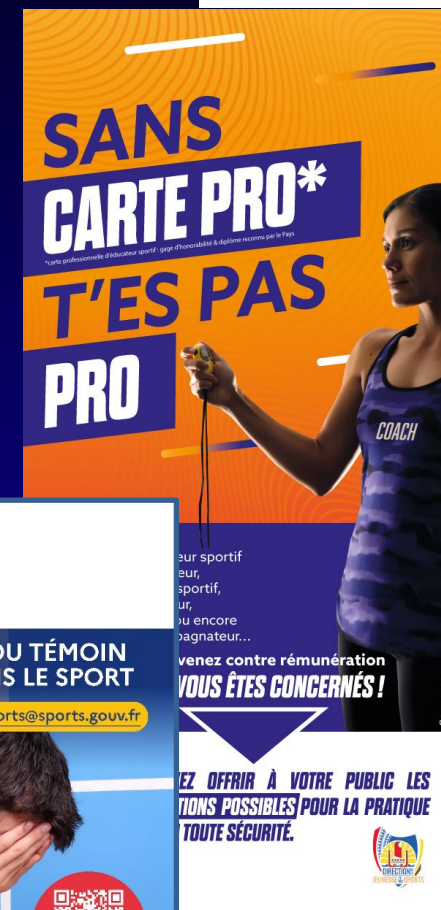
- Copie des **diplômes** et titres des personnes exerçant contre rémunération
- Copie des **cartes professionnelles*** de ces mêmes personnes (ou attestations de stagiaires article R332- 5 du code du sport) * *Les cartes professionnelles sont à renouveler tous les 5 ans*
- Copie de **l'attestation du contrat d'assurance** en responsabilité civile
- Affichage des numéros d'urgence (article R322-4 du code du sport)
- **Affichage renforcé contre les violences**
- Le décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 impose d'afficher, dans les 6 mois à partir de la parution du décret, **de manière visible**, les dispositifs permettant de signaler, recueillir les témoignages, orienter et d'accompagner les victimes ou témoins. **tél. 119 de l'enfance en danger, n° tél. 3018 pour les cyber-violences, 114 pour les personnes sourdes et malentendantes**

Affiches et documents :

<https://www.ffjudo.com/prevenir-les-derives>

[Kit de communication Signal-Sports](https://www.sports.gouv.fr/media/9513/download)<https://www.sports.gouv.fr/media/9513/download>

Où trouver les explications ? Page 23 du Guide du dirigeant



Découvrez la nouvelle campagne de rentrée 2025-2026 !



SOMMAIRE

ESPACE LICENCIÉ



ESPACE CLUB



Espace fédéral



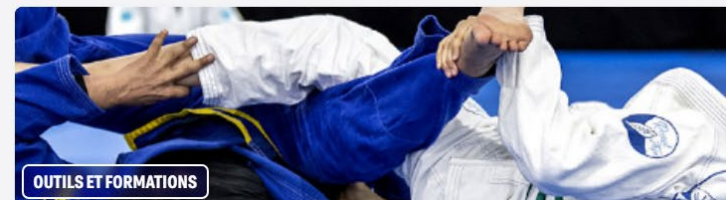
Ressources comm.

Documenthèque

Espace Fédéral / Ressources communication

ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION CLUBS ET OTD

Découvrez les 4 modules d'accompagnement :



Découvrez la nouvelle campagne de rentrée 2025-2026 !

Découvrez la nouvelle campagne de rentrée 2025-2026 France Judo !

Profitez de supports de communication afin d'animer votre communauté de licenciés de recruter de nouveaux judokas !

VIDÉO :

[Format long - 3mn26](#) | [Format 30 secondes](#) | [Format 15 secondes](#)

VERSIONS SOUS-TITRÉES :

[Format long - 3mn26](#) | [Format 30 secondes](#) | [Format 15 secondes](#)

L'AFFICHE OFFICIELLE :



[Télécharger l'affiche](#)

VISUELS RÉSEAUX SOCIAUX :

[Facebook](#) | [LinkedIn](#) | [X](#)

[Instagram \(carré\)](#) | [Instagram \(rectangle\)](#) | [Instagram \(story\)](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE (personnalisable) :

[Télécharger](#)

Et si je négociais une diffusion en salle de cinéma ?



Contenu du kit de rentrée :

- ☐ 1 fronton haut de tente
- ☐ 1 bâche fond de stand
(150 x 100 cm, avec œillets)
- ☐ 1 affiche Kodomo (60 x 80 cm)
- ☐ 1 exemplaire du magazine *Astrapi* (27,5 x 20,5 cm)

自他共栄

JITA KYOEI

Pour une proximité avec les clubs
Très bonne saison à vous !

PROSPÉRITÉ MUTUELLE